

## AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

### AVIS PUBLIC

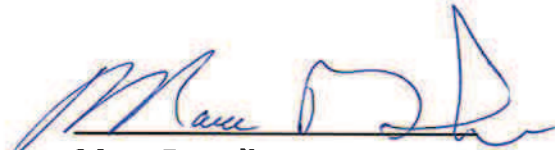
### RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION 2018

#### EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

Conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec, le rôle général de perception pour l'exercice financier 2018 est déposé au bureau municipal. Conséquemment, il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

**Donné à Harrington ce 15<sup>e</sup> jour du mois de février de l'an deux mille dix-huit.**

**Le directeur général et secrétaire-trésorier**



**Marc Beaulieu**

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Marc Beaulieu, résidant à Ste-Thérèse, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 15 février 2018, entre 9h et 18h

En foi de quoi, je donne ce certificat le 15 février 2018.

